

Procédure d'Accueil des Personnes en Situation de Handicap

LAURENT POUSSIER CONSEILS – LPC

VERSION 1.0 – 20 / 05 / 2026

Ce document définit les modalités d'accueil, d'analyse des besoins, d'adaptation et d'orientation des personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation proposée par **Laurent Poussier Conseils – LPC**.

Référent handicap

Laurent Poussier

Dirigeant – Formateur – Consultant
laurent.poussier.conseils@gmail.com
Téléphone : 06.43.56.47.89.

Finalité de la procédure

Permettre, dans la mesure du possible, l'accès aux formations dans des conditions adaptées aux besoins du bénéficiaire, avec **sérieux, confidentialité et bienveillance**.

La présente procédure s'applique à toute demande d'adaptation formulée par un bénéficiaire en situation de handicap, avant, pendant ou après une formation dispensée par LPC.



L.P.C 92, rue Amiral Vaultier 50000 St Lô / SIRET : 80176943100033

NDA 28500170250 / N° Certificat Qualiopi : LAU5222025001 / 06.43.56.47.89.

laurent.poussier.conseils@gmail.com - www.lpcformation.fr

Objet & Particularité de l'Organisation

Cette procédure fixe le cadre d'intervention de LPC pour l'accueil des personnes en situation de handicap, en tenant compte des spécificités propres à l'organisation de l'organisme.

1. Objet de la procédure

La présente procédure a pour objectif de définir les modalités d'accueil, d'analyse des besoins, d'adaptation et d'orientation des personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation proposée par Laurent Poussier Conseils – LPC.

Elle vise à permettre, dans la mesure du possible, l'accès aux formations dans des conditions adaptées aux besoins du bénéficiaire.

2. Particularité de l'organisation de LPC

Laurent Poussier Conseils – LPC **ne dispose pas de salle de formation permanente** ouverte au public.

Les formations sont réalisées principalement :

- Dans les locaux de l'entreprise cliente
- Dans un lieu mis à disposition par le client
- Dans un lieu externe défini en fonction des besoins

📌 En conséquence, l'accessibilité matérielle du lieu de formation est étudiée **au cas par cas**, en amont de la formation, en lien avec le client, le bénéficiaire et, si nécessaire, les partenaires compétents.

LPC informe les bénéficiaires de la possibilité de signaler une situation de handicap ou un besoin particulier d'adaptation **avant l'entrée en formation**. Cette information figure sur les documents et échanges suivants :

Information des Bénéficiaires

Supports documentaires

1

Programme de formation, convention ou contrat de formation, convocation, livret d'accueil, questionnaire de positionnement.

Échanges préalables

2

Lors des contacts initiaux avec le client ou le bénéficiaire, avant le démarrage de toute action de formation.

Formulation type : « Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez besoin d'un aménagement spécifique pour suivre la formation dans de bonnes conditions, vous pouvez contacter le référent handicap de LPC afin d'étudier les adaptations possibles. »

Recueil des Besoins

Lorsqu'un bénéficiaire signale une situation de handicap ou un besoin spécifique, le référent handicap de LPC prend contact avec lui afin d'identifier les conditions nécessaires au bon déroulement de la formation.

L'échange peut porter sur

- Les difficultés éventuelles liées au suivi de la formation
- Les besoins d'adaptation du rythme
- Les besoins liés aux supports pédagogiques
- Les contraintes d'accès au lieu de formation
- Les adaptations déjà mises en place dans d'autres contextes
- Les éventuels interlocuteurs à mobiliser

Principe de confidentialité

LPC **ne demande pas d'informations médicales détaillées** et respecte la confidentialité des informations transmises.

L'échange porte uniquement sur les éléments utiles à l'organisation pédagogique et matérielle de la formation.

Vérification du Lieu de Formation

Lorsque la formation se déroule dans les locaux du client ou dans un lieu extérieur, LPC vérifie, en amont, les conditions d'accueil avec le client ou la structure d'accueil.



Accessibilité du bâtiment

Accès à l'entrée, à la salle de formation, présence d'un ascenseur si nécessaire, accès aux sanitaires.



Stationnement

Possibilités de stationnement adaptées et contraintes liées au déplacement du bénéficiaire.



Configuration de la salle

Confort sonore, visuel ou matériel et disposition permettant l'accueil dans de bonnes conditions.



Solutions alternatives

Lorsque le lieu prévu n'est pas adapté, LPC étudie avec le client les solutions alternatives possibles.

Analyse des Adaptations Possibles

En fonction de la situation, LPC peut proposer des **adaptations raisonnables**, compatibles avec les objectifs pédagogiques de la formation et les moyens disponibles.

Exemples d'adaptations envisageables

- Adaptation du rythme de la formation et organisation des pauses
- Réduction de la durée des séquences pédagogiques
- Envoi anticipé des supports de formation
- Taille ou lisibilité améliorée des documents
- Reformulation orale des consignes
- Accompagnement individualisé renforcé
- Adaptation des exercices et modalités d'évaluation
- Organisation de la formation en individuel
- Choix d'un autre lieu de formation plus adapté
- Orientation vers un partenaire spécialisé

Limites de la mission

Le référent handicap **n'est pas** un professionnel de santé, ni un expert médical. Il ne réalise pas de diagnostic.

Lorsque LPC ne peut pas proposer une adaptation suffisante, il oriente la personne vers un organisme ou dispositif plus adapté.

Mobilisation de Partenaires Externes

Agefiph

Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

Ressource Handicap Formation

Appui à l'accessibilité des organismes de formation.

Cap Emploi

Accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées.


Financier & Employeur

Employeur du bénéficiaire et financeur de la formation selon les cas.

Médecin du travail

Lorsque cela concerne un salarié, en lien avec sa situation professionnelle.

Lorsque la situation nécessite une expertise particulière ou lorsque LPC ne peut pas répondre seul au besoin identifié, le référent handicap peut orienter le bénéficiaire ou le client vers des interlocuteurs spécialisés.

 Toute prise de contact externe concernant la situation d'un bénéficiaire se fait **avec son accord préalable**.

Décision et Mise en Œuvre

Après analyse de la situation, LPC détermine les adaptations possibles et informe le bénéficiaire, ainsi que le client le cas échéant, des modalités retenues. Trois situations peuvent se présenter :

Situation 1 – Adaptation possible par LPC

LPC met en place les adaptations nécessaires dans le cadre de la formation prévue, sans recours à un partenaire externe.

Situation 2 – Adaptation avec partenaire

LPC accompagne la recherche de solution en lien avec le bénéficiaire, le client et les interlocuteurs spécialisés mobilisés.

Situation 3 – Adaptation impossible

Si aucune solution satisfaisante ne peut être mise en place, LPC informe le bénéficiaire des limites rencontrées et l'oriente vers une structure ou un dispositif plus adapté.

Suivi Pendant la Formation

Pendant la formation, le formateur reste attentif au bon déroulement de l'action et peut ajuster les conditions à tout moment si nécessaire.

Éléments ajustables en cours de formation

Rythme & pauses

Adaptation du rythme de progression et des temps de pause en fonction des besoins exprimés ou observés.

Consignes & supports

Reformulation des consignes et adaptation des supports pédagogiques si cela s'avère nécessaire en situation.

Modalités d'accompagnement

Renforcement de l'accompagnement individualisé et ajustement des conditions matérielles lorsque cela est possible.

Point de suivi avec le bénéficiaire

Un échange peut être réalisé avec le bénéficiaire afin de vérifier que les conditions de formation restent adaptées tout au long du parcours.

Le formateur informe le référent handicap de toute difficulté rencontrée, **dans la limite du nécessaire** et dans le respect de la confidentialité.

Traçabilité & Confidentialité


LPC conserve une trace des demandes d'adaptation et des réponses apportées, dans le respect de la confidentialité. Ces informations sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation de la formation et de l'amélioration continue.

Éléments conservés dans le registre de suivi

- Date de la demande
- Nature générale du besoin exprimé
- Adaptations envisagées
- Adaptations mises en place
- Partenaires éventuellement sollicités
- Décision retenue
- Retour d'expérience après la formation

Documents associés

- Livret d'accueil stagiaire
- Programme de formation
- Questionnaire de positionnement
- Questionnaire de recueil des besoins
- Registre de suivi des demandes d'adaptation
- Liste des partenaires handicap
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Bilan qualité annuel

 Les informations relatives à la situation d'un bénéficiaire ne sont **jamais partagées sans son accord** et ne sont accessibles qu'aux personnes directement impliquées dans l'organisation de la formation.

Amélioration Continue & Engagement de LPC

La démarche du référent handicap s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, alimentée par les situations rencontrées et reliée à l'ensemble des documents qualité de LPC.

11. Amélioration continue

Les situations rencontrées permettent à LPC d'améliorer progressivement ses pratiques d'accueil et d'adaptation. Le référent handicap peut notamment mettre à jour :

- La fiche de mission du référent handicap
- La présente procédure d'accueil
- La liste des partenaires mobilisables
- Les questionnaires de recueil des besoins
- Les supports d'information transmis aux bénéficiaires

12. Engagement de LPC

Laurent Poussier Conseils – LPC s'engage à étudier chaque demande d'adaptation avec **attention, sérieux et confidentialité**.

L'organisme recherche, dans la mesure de ses possibilités, des solutions permettant aux bénéficiaires en situation de handicap de suivre les formations dans les meilleures conditions possibles.

Lorsque LPC ne peut pas répondre seul à un besoin spécifique, l'organisme **oriente le bénéficiaire vers les interlocuteurs compétents**.

En tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi, LPC place l'accessibilité et l'équité au cœur de son engagement qualité, en veillant à ce que chaque bénéficiaire puisse accéder à la formation dans des conditions adaptées à sa situation.

Fait à Saint Lô	Le 20 / 05 / 2026	Référent handicap Laurent Poussier Dirigeant – Formateur – Consultant Laurent Poussier Conseils – LPC
Signature Laurent POUSSIER		